



FORMATION CERTIFIANTE TUTEUR EN ENTREPRISE H/F

MÉTIER

L'arrivée d'un alternant dans l'entreprise nécessite le choix par l'employeur d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage volontaire pour l'accompagner dans sa formation au sein de l'entreprise. Le choix d'un maître d'apprentissage volontaire est obligatoire. En liaison avec le CFA, le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti dans l'entreprise, des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparé.

OBJECTIF

Réduire les décrochages des apprentis/alternants en renforçant leur accompagnement par une meilleure professionnalisation des tuteurs en entreprise. Le tuteur accueille et facilite l'intégration de l'apprenant ou de l'apprenti. Il accompagne le développement des apprentissages et favorise l'autonomie tout en participant à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

PROGRAMME

- **COMPÉTENCE 1 :**
Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
 - Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise
 - Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise
 - Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai
- **COMPÉTENCE 2 :**
Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
 - Suivre le parcours avec le centre de formation
 - Organiser le parcours au sein de l'entreprise
 - Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage
- **COMPÉTENCE 3 :**
Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages
 - S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage
 - Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages
 - Évaluer les acquis des apprentissages en situation de travail



Prise en charge à
100 %

Formation continue
3 à 6 jours

Durée : 21 à 40 heures

Public

Toute personne amenée à exercer une fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage.

Résultats : Session 2022

- Satisfaction : 100 %
- Insertion : 100 %

Prérequis

- Posséder un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle correspondante.
- **OU** posséder trois années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé (et autres conditions fixées par l'article R.6223-24 du Code du travail).

Métiers visés

- Tuteur en entreprise
- Maître d'apprentissage

Dernière mise à jour :
01/24 - RS5515

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formation présentielle
- ✓ Méthode active : mises en situations professionnelles, études de cas et simulations
- ✓ Analyse des points forts et axes d'amélioration, partage de pratiques, retour d'expérience

ÉVALUATION

- ✓ Évaluation des acquis tout au long de l'action
- ✓ Évaluation à chaud à l'issue de la formation (questionnaire de satisfaction)

SESSION DE VALIDATION

- ✓ Durée de l'épreuve : 1 heure
- ✓ Examen de certification "M.A.T.U." facultatif
- ✓ Constitution d'un dossier présentant deux situations professionnelles issues de la pratique de son métier et Présentation du dossier face à un jury
- ✓ Le jury procède à un questionnement à partir de la production

➔ **Certificat de compétences délivré par le ministère du travail.**

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE FORMATION ?

Que vous soyez salarié, chef d'entreprise ou indépendant, vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec notre centre et vous laisser guider.

Un formulaire est aussi disponible sur notre site, si vous préférez être rappelé.

Votre conseiller de formation est **Isabelle CHARRON**.

☎ 0262 43 30 66

✉ i.charron@cefora.re

Coût de la formation

Formation : 25 €/Heure
Examen (facultatif) : 250 €

Financement

- OPCO
- Plan de développement des compétences
- CPF / Financement personnel

Dates

Notre calendrier est consultable sur www.cefora.re

Délai d'accès

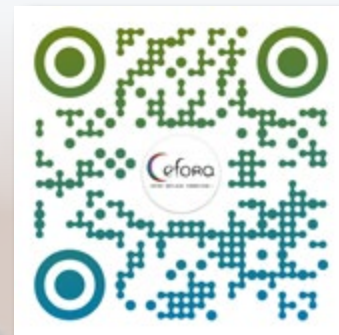
Entrée permanente

Passerelles & équivalences

- Se référer à www.francecompetences.fr

Accessibilité

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap
- Possibilité d'adapter la formation aux personnes à mobilité réduite. Nous contacter
- Places de parking souvent disponibles à proximité du centre



www.cefora.re

FORMATION

ÉVALUATION

APPRENTISSAGE

INTÉGRATION

ACCOMPAGNEMENT

TUTORAT

3 avenue Théodore Drouhet
Parc 2000 - LE PORT



www.cefora.re

0262 24 40 49
contact@cefora.re

* Document non contractuel pouvant évoluer régulièrement